

**APPEL A PROJETS : « POLES D'EXCELLENCE RURALE »****- DESCRIPTION DU PROJET -****Conversion énergétique :  
Valorisation des ressources agricoles et forestières locales****I- CONTEXTE DU PROJET****I-1 Un territoire agricole et forestier**

Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais a été créé en 1996 au nord-est de la Région Centre, aux limites de la Région Ile de France. Il fait partie intégrante du Loiret, avec pour départements limitrophes : l'Eure et Loir, l'Essonne et la Seine et Marne. (*annexe1- carte 1*)

Ce Pays, bassin de vie de 65 000 habitants, repose sur le regroupement de 97 communes autour de la sous-préfecture de Pithiviers (aire urbaine de 16600 habitants). Son périmètre correspond à l'arrondissement de Pithiviers étendu au canton de Bellegarde (dans l'arrondissement de Montargis), soit 6 cantons : Beauce la Rolande, Bellegarde, Malesherbes, Outarville, Pithiviers et Puiseaux. (*annexe 1 - carte 3*)

Il s'agit d'un territoire de transition entre trois régions naturelles. **La Beauce**, terre céréalière aux paysages ouverts de renommée internationale, **le Gâtinais** espace bocager d'où émergent de nombreuses rivières, et **la Forêt d'Orléans** domaine sylvicole de référence qui le sépare de l'agglomération orléanaise, du Val de la Loire et de la Sologne, au sud du département. (*annexe 1 - carte 2*)

\*\*\*

Espace rural fortement lié à l'activité agricole, cette économie repose à 85% sur la production de grandes cultures. On y cultive céréales (blés de qualité, orge de brasserie), betterave à sucre, oléoprotéagineux, luzerne. Les cultures céréalière et betteravière constituent un pan majeur de l'économie locale, aussi bien en terme d'emplois (directs et induits) que de revenus.

Implantées dans un bassin de production de matières premières agricoles, les filières locales sont en relation directe avec les marchés nationaux et internationaux, de plus en plus volatils en terme de valeur et de volume. L'avenir économique et social du territoire repose ainsi sur sa capacité à améliorer sa compétitivité, à maintenir la structure de ses filières et à ouvrir de nouveaux débouchés.

En l'espace de vingt ans, le territoire a ainsi vu disparaître plus de la moitié de ses exploitations agricoles. En 2000, le Pays compte 1300 exploitations, dont la taille moyenne atteint 80 hectares.

\*\*\*

En lisière sud du Pays, la forêt domaniale d'Orléans est le massif le plus étendu du territoire métropolitain (50 000 ha dont 35 000 ha de forêt domaniale). Elle représente un espace naturel, parfaitement entretenu, de transition vers le val de Loire. Le taux de boisement des communes concernées est supérieur à 50 %.

La Sologne, autre grand espace de production forestière, implanté au cœur de la région Centre, est distante de moins de 50 kilomètres.

## I-2 Une nouvelle donne énergétique et environnementale

### a- Le constat

Depuis le début des années 2000, nous assistons à une élévation progressive des prix des combustibles traditionnels, que sont le pétrole et le gaz naturel.

Cette tendance s'est fortement amplifiée en 2005 et se confirme en 2006.

Le prix du baril de pétrole était inférieur à 20 dollars dans les années 1950. Il dépasse de manière régulière les 60 dollars aujourd'hui.

Dans la même période, nous assistons à une prise de conscience collective autour des conséquences écologiques des rejets de gaz à effet de serre liés à l'utilisation croissante des combustibles d'origine fossile.

L'élévation des températures moyennes et le dérèglement climatique font aujourd'hui partie des préoccupations.

### b- L'émergence nationale et locale de projets énergétiques

La France s'est engagée à développer les énergies renouvelables pour plusieurs raisons :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et limiter le réchauffement climatique (accords de Kyoto).
- Réduire notre dépendance énergétique. Actuellement, la France ne produit que 50% de ses besoins énergétiques et 84% de cette production sont issus de l'électricité nucléaire.
- Réduire notre dépendance vis à vis du pétrole, dont les cours ont fortement augmenté ces deux dernières années (menace de pénurie et forte demande asiatique), et pour lequel l'instabilité politique des pays producteurs laisse présager des inflations incontrôlées.

La réponse à ce challenge national mobilise en particulier le pays Beauce Gâtinais en Pithiverais au travers de plusieurs actions locales associant nombre de partenaires et de filières :

#### Les biocarburants

Mis en place depuis 1992 à l'échelon national, le développement des biocarburants vient de connaître une nouvelle dynamique depuis l'engagement sur les taux d'incorporation de biocarburants dans les essences fixés par M. de Villepin en 2005 :

	<b>2005</b>	<b>2008</b>	<b>2010</b>	<b>2015</b>
<b>Taux d'incorporation de biocarburants</b>	2 %	5,75 %	7 %	10 %

La Région Centre est actuellement la deuxième région française en surface consacrée aux cultures industrielles et cette surface a subi une très forte augmentation en 2005 (+65% en moyenne) pour satisfaire aux objectifs.

#### *Surfaces consacrées aux cultures industrielles*

<b>Toutes cultures</b>	<b>France</b>	<b>Région Centre</b>	<b>Loiret</b>
Année 2004	325 171 ha	45 574 ha	5 599 ha
Année 2005	537 293 ha (+65%)	76 803 ha (+68%)	9 176 ha (+64%)
<b>En Colza</b>			
Année 2004	275 489 ha	40 879 ha	4 350 ha
Année 2005	448 574 ha	69 673 ha	7 191 ha

Sur le territoire du Pays, l'engagement des agriculteurs a été encadré par les organismes commerciaux locaux qui se sont également investis pour répondre aux projets d'unités de bioéthanol et de biodiésel :

- Le groupe Vermandoise sur l'unité de Toury (28-limitrophe Loiret) pour la filière éthanol à base de betterave
- Le groupe Téréos sur l'unité d'Artenay (45) également sur la filière éthanol à base de betterave
- Le groupe Téréos avec un ensemble de coopératives agricoles du Centre pour alimenter l'unité de Lillebonne (76) pour produire de l'éthanol à partir du blé
- Le groupe Cristal-Union avec quelques coopératives agricoles du Centre pour satisfaire l'unité de Bazancourt (51) pour l'éthanol
- Le groupe Diester industrie associé aux coopératives et négoce de la région Centre pour alimenter l'unité de Biodiésel de Rouen (76), et celle de Nogent/Seine (10), dès 2007.

### L'énergie éolienne

La Beauce, de par son relief et sa situation géographique, est bien exposée au vent. Avec le développement des énergies renouvelables, cette région est ainsi particulièrement appropriée à l'implantation de parcs éoliens. Les résultats issus des nombreux mâts de mesure implantés dans le bassin Beauceron valident l'intérêt du développement de cette filière.

A ce jour, dans le pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, 3 projets éoliens sont déclarés pour un nombre total de 21 éoliennes.

De nombreux autres projets sont à l'étude.

### Les cultures énergétiques : un potentiel de production remarquable

A partir de la biomasse, il est actuellement possible de produire de l'électricité (méthanisation, cogénération), de la chaleur (combustion) ou des carburants (éthanol et diester actuellement, carburant de 2<sup>ème</sup> génération à l'étude).

Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais compte une surface agricole utile d'environ 82 000 ha. Sur 10 % de cette surface (équivalent à la surface jachère) il est possible de produire des cultures immatures (céréales de type triticale) et des cultures énergétiques (de type miscanthus) dont le potentiel de production permet d'envisager une ressource énergétique annuelle supérieure à 500 000 MW.

Avec la culture de céréales, les ressources en paille y sont également importantes. Une étude de la Chambre Régionale d'Agriculture a mis en évidence une disponibilité totale annuelle de 44 000 tonnes de paille (soit 175 000 MW) sur le bassin beauceron du Loiret.

A ce potentiel énergétique déjà remarquable, il faut associer les importantes ressources issues de l'exploitation de la forêt d'Orléans.

### c- La recherche de nouveaux débouchés et de nouvelles sources de revenus

L'augmentation de la productivité agricole génère des excédents qui ne trouvent des débouchés que dans le cadre des exportations vers des pays tiers.

Ce commerce présente un coût important pour la collectivité car généralement les marchandises doivent être stockées puis exportées à bas prix. Ni l'agriculteur, ni le contribuable ne peuvent s'en satisfaire.

Le développement d'une utilisation énergétique des surfaces agricoles doit permettre d'assurer un revenu aux agriculteurs concernés tout en réduisant la facture liée aux excédents des cultures traditionnelles.

La valorisation énergétique du bois apportera une valeur ajoutée supplémentaire au secteur d'activité forestier.

### **I-3 La présence sur le Pays d'une activité de déshydratation de luzerne et de pulpe de betterave**

#### **- Présentation de la coopérative agricole SIDESUP**

Depuis 1971, les agriculteurs de la région de Pithiviers se sont réunis en SICA coopérative pour construire une usine de déshydratation basée à Engenville et transformer la pulpe de leurs betteraves en produits déshydratés. Cette pulpe est le coproduit de la fabrication du sucre issu de la sucrerie de Pithiviers le Vieil.

A cette première activité a été rajoutée, en 1991, la récolte et la déshydratation de luzerne.

En 2005, la production s'élevait à 33 575 Tonnes de pulpes déshydratées et 27 069 Tonnes de luzerne déshydratée. Elle concerne plus de 700 agriculteurs pour 9 000 Ha environ de betteraves et quelques 150 producteurs de luzerne sur 1 800 Ha.

La SIDESUP emploie 20 personnes en emploi direct et tout autant dans les entreprises de récolte et de transport qui lui sont rattachées directement.

Commercialement, la production s'écoule pour partie dans les élevages régionaux, l'essentiel est vendu par l'union commerciale « DESIALIS », leader français des produits déshydratés.

Aujourd'hui, la SIDESUP possède plusieurs atouts stratégiques :

- Elle gère la totalité des pulpes de la sucrerie de Pithiviers le Vieil, ce qui lui assure un volume traité élevé.
- Elle est la seule entreprise en Région Centre produisant de la luzerne déshydratée sur un territoire favorable à cette culture.
- Elle est géographiquement proche de grandes régions d'élevage et bénéficie à ce titre de meilleurs prix de vente.
- Elle possède une usine de déshydratation techniquement performante et des capacités de stockage de taille importante.

*annexe 2 : « Présentation de la SIDESUP »*

- **Augmentation du prix de l'énergie et des prix de revient :**

Toutefois, comme toutes les usines de déshydratation, la SIDESUP est forte consommatrice d'énergie et l'augmentation actuelle des prix du fioul et du gaz pénalise fortement la rentabilité de l'activité. En 2005, la consommation d'énergie atteignait 105 656 MWh PCS (Pouvoir Calorique Supérieur).

De 1990 à 1999, le coût de l'énergie était compris entre 15 et 20 euros par Tonne de produit déshydraté.

De 2000 à 2004, une première augmentation du prix a porté le coût de ce poste à environ 25 euros par Tonne.

En 2005, le coût de l'énergie atteint 40 euros par Tonne.

Au regard des prix de vente qui sont voisins de 100 euros par Tonne, l'énergie est devenue difficile à supporter.

*annexe 3 : « Consommation totale d'énergie »*

*annexe 4 : « Prix de l'énergie gaz et fioul »*

- **Etude de faisabilité qui conclut à l'intérêt de changer de combustible, d'utiliser du bois énergie ou des cultures énergétiques.**

Devant ce constat, le conseil d'administration de la SIDESUP a décidé en 2005 de réaliser une étude de faisabilité d'économie d'énergie. Cette étude cofinancée par l' ADEME a été confiée à un cabinet spécialisé « Agro Bio Sucre Engineering ».

L'ensemble des solutions techniques pouvant être raisonnablement mise en œuvre a été étudié.

Cette étude montre l'intérêt d'un changement de combustible avec utilisation de biomasses d'origine forestière dans un premier temps, puis, en fonction des résultats d'essais, d'origine agricole.

Il convient ici de signaler qu'un tel changement de combustible serait une première à cette échelle en France. Pour donner un ordre de grandeur, la puissance des foyers atteint 25 et 30 MWh ce qui est 10 fois supérieur aux chaudières bois les plus importantes installées en Région Centre. Le besoin total en bois ou biomasse pour couvrir la moitié des besoins sera compris entre 15 et 20 000 Tonnes (suivant l'humidité du bois)

*annexe 4 bis : « Etude de faisabilité : synthèse »*

## **II- LES DYNAMIQUES TERRITORIALES**

### **➤ Cohérence avec la stratégie territoriale**

Le Pôle d'Excellence Rurale ici présenté se construit pour l'essentiel sur les bases d'une politique locale de soutien à l'emploi et aux énergies renouvelables, en résonance avec un projet d'envergure initié par une coopérative agricole locale de conversion énergétique et de production de bio-combustibles.

Cette opération, imaginée à l'interface des activités agricole, forestière et industrielle, constitue un point nodal qui s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques du territoire.

Les orientations territoriales, identifiées dans la Charte de développement du Pays, reposent sur 5 enjeux :

- 1- Poursuivre une politique de développement durable
- 2- Conforter la politique d'aménagement du territoire
- 3- Développer l'emploi
- 4- Améliorer la dynamique collective
- 5- Renforcer l'image du Pays

A plusieurs titres l'opération intègre ces objectifs :

- 1- Par son orientation technique visant à la valorisation d'énergies renouvelables, le projet se positionne dans la démarche de développement durable.
- 2- Par son envergure et ses perspectives, l'opération structure et promeut le développement d'énergies alternatives à l'échelle individuelle, collective et industrielle en lien avec les tendances de croissance démographique et économique du territoire.
- 3- Par sa richesse en terme de maîtrise des coûts énergétiques, d'intégration et de création de nouvelles activités, la démarche contribue localement au développement de l'emploi.
- 4- Par son caractère pluridisciplinaire intégrant plusieurs filières et secteurs d'activités, les dynamiques collectives sont valorisées.
- 5- Par son exemplarité, le projet contribue à promouvoir les dynamiques locales et à associer les notions d'innovation, de durabilité et de mobilisation collective à l'image du Pays.

➤ **Choix de la thématique : "Valorisation et gestion des bio ressources"**

A ce jour, en cohérence avec la Charte de développement, la politique conduite sur le territoire du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais s'appuie sur trois procédures à vocations spécifiques :

Un **Contrat Régional de Pays**, établi avec le Conseil Régional de la région Centre, vise pour l'essentiel à conforter l'aménagement du territoire (rôle des villes pôles ; équipements sociaux, culturels et sportifs ; services à la population) et à améliorer l'attractivité du Pays.

Un **Contrat Rural pour l'eau**, engagée auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, à pour objectifs de maîtriser les pollutions par la mise en œuvre de programmes d'assainissements collectifs, et par la promotion de pratiques agricoles raisonnées.

Un **programme LEADER +**, piloté par le GAL Beauce et Gâtinais, soutient les initiatives culturelles notamment en lien avec le projet d'animation "La Route du Blé en Beauce".

Ainsi, le **choix de la thématique "Valorisation et gestion des bio ressources"** est apparu particulièrement pertinent à l'ensemble des partenaires compte tenu :

- de l'orientation prioritaire du Pays sur la mise en œuvre concrète du développement durable à l'échelle du territoire,
- de la complémentarité avec les procédures et actions d'accompagnement actuellement en place sur le territoire, et
- de la nature du projet énergétique initié par les filières agricoles et forestières locales,
- de la prise en compte localement d'autres projets de Pôles d'Excellence Rurale.

### **III- OBJECTIFS DU PROJET**

Comme évoqué précédemment, le projet de Pôle d'Excellence Rurale repose sur l'opération initiée par la coopérative SIDESUP (implantée sur la commune d'Engenville, identifiée en Zone de Revitalisation Rurale) de substitution énergétique et de valorisation des bio ressources locales.

Ainsi, dans un premier temps, une unique opération est identifiée au titre de ce projet de Pôle d'Excellence Rurale. Cette opération est constituée du projet d'investissement de la coopérative de déshydratation SIDESUP, associé à une démarche de constitution de filières énergétiques (agricoles et forestières), et complété par une phase de recherche et d'expérimentation pour la production de biomasse végétale d'origine agricole, destinée à une valorisation énergétique.

La nature pluridisciplinaire et l'envergure de cette première opération vont permettre concrètement d'initier et de structurer une dynamique de promotion des énergies renouvelables. De plus, les économies d'énergies et la mise en place de nouvelles filières vont soutenir le maintien et le développement de l'emploi en milieu rural (secteur industriel, agricole et forestier)

L'opération vise ainsi à :

- Développer une activité de production de bio-combustibles, avec du bois énergie et des cultures énergétiques pour répondre aux besoins de la coopérative SIDESUP et, au-delà, développer leur valorisation auprès des particuliers, des collectivités, et des entreprises.
- Permettre à la coopérative SIDESUP de valoriser des nouveaux combustibles et ainsi de réduire les coûts de production pour assurer le maintien de son activité de déshydratation et celle des filières qui lui sont associées.
- Permettre le maintien et le développement de la biodiversité avec la culture de la luzerne et en développant la culture de plantes énergétiques.

*annexe 5 : « Plantes énergétiques »*

### **IV- LA NATURE DES DIFFERENTES PHASES DE L'OPERATION**

- Etude de la faisabilité.  
Réalisation de l'étude par AgroBioSucres Engineering, une société d'ingénierie qui se positionne depuis une dizaine d'années comme le spécialiste français des procédés de l'industrie sucrière.
- Inventaire et caractérisation des ressources énergétiques.
- Recherche et choix des meilleures technologies.
- Conclusion d'accord de fournitures énergétiques.  
Prise de contact avec la structure BOISYNERGIE, nouvellement créée par le regroupement de 6 entreprises de la Région Centre :  
UNISYLVA ; TECSATHERMIQUE ; CPM SECHAGE ; FORONEX ; TPS ; REI



- Décision des investissements.
- Réalisation des investissements.
  - Génie civil
    - fondations et travaux
    - déménagement magasin filières
    - démontage bâtiment
    - démolition GC et maçonnerie
  - Matériels et équipements du processus
    - Foyer Biomasse sur sécheur 25000
    - dérivation sur foyer gaz
  - Tuyauterie
  - Electricité
    - Electricité basse tension
    - automatisme et informatique industrielle
  - Calorifuge
  - Hangar bois et manutention

## **V- MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR REALISER LE PROJET**

- Création et animation d'une structure de pilotage (*cf : partie Pilotage*)
  - Constitution d'un Comité de Pilotage du Pôle d'Excellence Rurale (concertation public / privé pour définir les orientations)
  - Constitution d'un Comité technique pour le suivi de l'opération (concertation public / privé pour la gestion des composantes techniques)
- Création d'une cellule d'animation pour le suivi et l'analyse (*cf partie Pilotage*)
  - Mobilisation de personnels d'animation auprès des partenaires directs
  - Création de supports d'enregistrement et de suivi
  - Création de supports d'analyse et de synthèse destinés :
    - => à l'animation du Comité de Pilotage
    - => à l'animation du Comité technique
    - => au bilan du Pôle d'Excellence Rurale
  - Mise en place et animation d'une plate-forme Internet de partage de données, de suivi et d'échange entre la cellule d'animation et les Comités

- Création d'une installation de combustible de biomasse
  - Stockage et manutention préalable
  - Moyens de mélanges de différents combustibles
  - Foyer et matériel de combustion
- Développement d'une filière bois-énergie avec BOISYNERGIE
- Essai de production, conditionnement et utilisation de culture énergétique
- Moyen humain : formation des personnes aux nouvelles technologies

## **VI- CARACTERE INNOVANT DU PROJET**

Le caractère innovant du Pôle d'Excellence Rurale repose à la fois sur :

**La dynamique partenariale** avec la création, autour d'un projet industriel spécifique, d'un engagement collectif mobilisant unanimement les principales filières forestières et agricoles du territoire, ainsi que les acteurs publics locaux (Syndicat de Pays, Communauté de communes du Plateau Beauceron, Commune d'Engenville, Chambre d'Agriculture).

**L'animation en réseau** fondée sur la mise en œuvre d'une plate-forme Internet d'enregistrement, d'échange de données et de partage de dossiers entre la cellule d'animation et les partenaires constitutifs du Comité de Pilotage et du Comité technique.

**La dimension technologique remarquable** établie sur le développement de la valorisation énergétique de la biomasse sur des puissances et des quantités d'échelle industrielle, unique en France voire en Europe. Il s'agit d'un choix ambitieux compte tenu de l'orientation des professionnels européens de la déshydratation qui tendent à privilégier le recours au charbon. A l'heure actuelle, 50% des unités de déshydratation françaises utilisent du charbon et 50% utilisent le fioul ou le gaz (moins fréquemment). Dans les 50% n'utilisant pas le charbon, 70% sont en conversion vers le charbon pour 2006 et 30 % sont en position d'attente.

**L'émergence de nouvelles filières** dont l'objectif est d'assurer la production, la transformation, et la distribution de bio-combustibles (agricoles et forestiers) destinés aux particuliers, aux collectivités et aux entreprises.

## **VII- LA PLUS-VALUE DU PROJET POUR FAVORISER L'EXCELLENCE**

**La situation du Nord-Loiret dans la zone des « Franges franciliennes »** en fait un territoire de forte croissance démographique qu'il est essentiel d'organiser au mieux, notamment au niveau de l'emploi local.

- La zone d'emploi de Pithiviers est l'une des quatre zones d'emploi qui composent le territoire des franges franciliennes en Région Centre.
- Depuis plusieurs décennies, ce territoire connaît une progression démographique soutenue et plus rapide que celle de la région.
- Selon l'INSEE (Franges franciliennes en Région Centre : éléments de diagnostic – Décembre 2001), la population des franges devrait continuer de croître, sous l'effet, notamment de l'apport migratoire de l'Ile de France et le mouvement résidentiel vers ce territoire devrait donc se poursuivre.
- Les besoins de ces populations, en terme de déplacement, de services, de loisirs et d'emploi local se feront plus pressants. Il apparaît important d'organiser au mieux la croissance attendue.

### **L'opération est située en zone de revitalisation rurale (ZRR) (annexe 1- carte 4)**

- La coopérative SIDESUP, qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération inscrite dans le pôle d'excellence rurale, est située à Engenville, commune classée en zone de revitalisation rurale (cf : arrêté du 30 décembre 2005).
- L'objectif de ce zonage de revitalisation rurale est de concentrer les mesures d'aide de l'état au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois dans les zones rurales les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique et économique.

**Le maintien des emplois actuels et la création d'activités et/ou d'emplois** sont garantis par :

- la réalisation des investissements liés à l'opération
- la mise en œuvre et l'utilisation des outils liés à l'opération
- la recherche et l'expérimentation de bio-combustibles (filères agricole et forestière)
- la production de bio-combustibles
- la logistique associée à la transformation de bio-combustibles
- l'acheminement de bio-combustibles

**La cohésion économique et sociale du territoire** est favorisée par :

- l'amélioration du revenu des filières agricole et forestière par le développement de nouveaux débouchés liés à la production et la distribution de bio-combustibles (bois-énergie; cultures énergétiques)
- la possibilité de réduire la charge énergétique des ménages et des collectivités locales (chauffages des logements individuels ou sociaux) par le recours au bio-combustibles produits localement
- l'opportunité, pour des entreprises s'implantant sur la nouvelle zone d'activité, en lien avec la création de l'autoroute A19, de recourir dès leur conception à une source d'énergie renouvelable locale pour le chauffage des bâtiments

- le développement de la reconnaissance mutuelle entre les professionnels agricoles ou forestiers et la population locale, par la mise en commun d'intérêts partagés en terme d'offre et de demande de produits énergétiques (coût maîtrisé, forte valeur environnementale)

**La pertinence environnementale** est assurée par :

- la consommation d'énergies renouvelables destinées dans un premier temps à la déshydratation, puis aux nouveaux utilisateurs potentiels.
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'origine fossile (CO<sub>2</sub>)
- le développement d'une certaine autosuffisance énergétique à l'échelle du territoire
- le maintien et développement de la biodiversité, au travers de la culture de la luzerne et de l'émergence de nouvelles cultures énergétiques, qui, pérennes, limitent l'érosion des sols et la pollution des eaux par les nitrates. Elles sont en outre peu consommatrices en engrais chimiques et en produits phytosanitaires

**L'image du territoire et les retombées du projet** seront renforcées par:

- la promotion, autour d'un projet mobilisateur, de formes innovantes de combustibles et de solutions de chauffage auprès des nouveaux arrivants sur le territoire (particuliers et entreprises)
- la possibilité de découvrir sur le site de la SIDESUP la mise en œuvre d'une technologie valorisant les bio-combustibles à l'échelle industrielle
- la production de cultures à vocation énergétique visibles par tous, valorisables pour le plus grand nombre, et à fort intérêt environnemental.

### **VIII- CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT ET DE PERENNITE DU PROJET**

Ce projet repose avant tout sur la pérennité des facteurs qui lui donnent aujourd'hui tout son intérêt :

- Le développement et le maintien des énergies renouvelables.
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- La diminution de la facture énergétique liée à des prix élevés des énergies d'origine fossile.

Par ailleurs, l'activité principale du Maître d'ouvrage est solidement ancrée depuis de nombreuses années dans le Pays Beauce Gâtinais.

La réalisation de ce projet est en elle même un gage de pérennité des activités actuelles de déshydratation mais aussi une promesse de développement potentiel important.

L'engagement des établissements de crédit (Caisse Régionale de Crédit Agricole), de la société industrielle qui possède la sucrerie de Pithiviers le vieil (Société Vermandoise Industrie) et du monde agricole sont autant de preuves de confiance des acteurs économiques.